



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L' AISNE

*Direction départementale  
des territoires  
Service environnement*

## AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC

**Projet d'arrêté préfectoral fixant pour la période  
allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019  
la liste des secteurs du département de l'Aisne  
où la présence du Castor d'Europe (Castor fiber) est avérée**

En application du principe de participation du public défini à l'article L.123-19-1 du code de l'environnement, le préfet organise la consultation du public sur cet acte administratif ayant une incidence sur l'environnement **du 5 au 26 juin 2018 inclus**.

A cet effet, une copie du projet accompagnée d'une note de présentation sera publiée sur le site internet de la préfecture :

<http://www.aisne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Consultations-publiques>

Le public pourra envoyer ses observations pendant cette période par courriel à [ddt-env@aisne.gouv.fr](mailto:ddt-env@aisne.gouv.fr), les envoyer par courrier à l'adresse suivante<sup>1</sup> :

Direction départementale des territoires de l'Aisne  
Service Environnement  
50, Boulevard de Lyon  
02011 LAON CEDEX

La préfecture de Laon est ouverte au public du lundi au vendredi de 09h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30.

Par la suite, le projet d'arrêté préfectoral sera proposé à la signature de Monsieur le Préfet de l'Aisne.

LAON, le 31 mai 2018

Pour le Préfet et par délégation,  
Le directeur départemental des territoires,

  
Pierre-Philippe FLORID

<sup>1</sup> Le cachet de la Poste faisant foi.